

# Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers établis selon les normes IFRS en l'absence de communication des états financiers et du rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022

KPMG Côte d'Ivoire  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
S.A. au capital de FCFA 350.000.000  
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand, Plateau  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-0 7118

KPMG Côte d'Ivoire  
6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages immeuble Woodin Center  
Avenue Noguès, Plateau  
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
S.A. au capital de FCFA 350.000.000  
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand, Plateau  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Nestlé Côte d'Ivoire, S.A.  
Nestlé CI  
01 BP 1840 Abidjan 01

Le 27 avril 2023

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers établis selon les normes IFRS en l'absence de communication des états financiers et du rapport de gestion

Etats financiers annuels IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI)


En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, portant sur le contrôle du rapport de gestion et des états financiers établis selon les normes IFRS de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI), nous avons émis des rapports de carence en date du 20 juillet 2020, du 20 mai 2021 et du 4 mai 2022 respectivement sur les états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021 établis selon les normes IFRS qui n'avaient pas été mis à notre disposition. Au titre de l'exercice 2022 nous vous informons que nous n'avons pas pu également effectuer nos contrôles sur les états financiers de l'exercice 2022 établis selon les normes IFRS dans la mesure où ces documents n'ont pas été mis à notre disposition comme le prévoient l'article 73-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et l'article 140 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation du rapport de gestion et des états financiers établis selon les normes IFRS constituent une violation des dispositions des articles 70 à 73-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et des articles 140, 525 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.

  
Franck Nangho  
Expert-Comptable Diplômé  
Président Directeur Général

  
Nawa Aby Avoa  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée